

Schéma Territorial de l'Habitat

Author: Ludovic RÉAU<contact@pays-landesdegascogne.org>

Un Schéma pour se doter d'une politique commune forte sur l'Habitat au service de l'ambition de croissance démographique.

Défenseur des intérêts du territoire, le Pays a souhaité engagé une réflexion globale sur l'habitat suite à plusieurs constats :

- les besoins en logement sont de plus en plus importants avec l'augmentation de la population, le déséquilibre entre le parc résidentiel et le parc locatif se creuse, avec le risque d'une pénurie de locatif tant social que classique sur l'ensemble du Pays, le parc locatif social stagne depuis les années 1990, le manque de logements spécifiques pour des jeunes ou des personnes âgées est important, les réserves foncières sont en nette régression, les constructions nouvelles majoritairement en accession à la propriété progressent énormément, et entraînent une banalisation du type de construction, le parc privé existant, malgré les OPAH présente encore des insuffisances, des déséquilibres existent au sein du territoire, **les politiques d'aides publiques s'appliquent prioritairement sur des territoires dotés de schémas et/ou de PLH (programme local de l'habitat).**

> Le Schéma Territorial de l'Habitat prévu pour fin 2009

Cette réflexion globale se traduit par la réalisation d'un Schéma Territorial de l'Habitat prévu pour fin 2009. En cours de réalisation, ce Schéma sera composé d'un diagnostic approfondi de la situation, d'orientations stratégiques, et de pistes d'actions qui devront répondre aux besoins en logements tout en favorisant la mixité sociale et en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Sa mise en œuvre se fera à l'échelle communautaire. Chaque Communauté de Communes membres du Pays signera avec l'Etat (et les partenaires) un Programme Local de l'Habitat ou P.L.H pour une durée de 6 ans. Chaque Communauté s'engagera alors à la réalisation d'un programme précis de création de logements.